



ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS ET DU CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION DES DEUX ÉQUIPEMENTS

Etant donné la fin de contrat de l'UVE de Planguenoual attendue fin 2024, qui fait par ailleurs l'objet d'un projet de modernisation, ainsi que la fin du contrat d'exploitation de Ti Valo qui lui se termine en juin 2024, il conviendrait dès à présent d'autoriser le Président à lancer le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le cabinet retenu (possiblement en groupement) disposerait des compétences techniques, juridiques et financières pour accompagner les élus et les services dans le choix final du mode de gestion, le type de procédure à mettre en place, la rédaction du DCE et le suivi de la procédure. Serait également intégré au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le suivi des 1^{er} années d'exploitation et également le suivi des travaux.

Etant donné le rétro-planning serré de lancement de ces deux procédures de marché ainsi que l'évidente connexion existante entre les deux installations – les refus résiduels de Ti VALO ayant comme projet de destination finale, la nouvelle UVE de Planguenoual – il est proposé de lancer le recrutement d'un seul AMO pour l'accompagnement sur ces deux dossiers.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à lancer le recrutement d'un cabinet d'études disposant de compétences techniques, administratives, juridiques et financières, afin de nous accompagner sur les missions précédemment développées, relatives au renouvellement de contrats des exploitations Ti Valo et UVE Planguenoual.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 11 janvier 2023

Le Président

Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°1/2023

LE 11 JANVIER 2023

Convocation du 26 décembre 2022

Nombre de membre du comité syndical : 37

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Affiché le 19/01/2023

ID : 022-200043677-20230111-D674-DE

L'an deux mil vingt-trois le onze janvier à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	25	25
Membres suppléants	7	7
	32	32

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Éric MOISAN

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		MILLORIT Anne-Gaud
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal		CROGUENNEC Bernard
	GENIN	Chloé		LUCAS Monique
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		HEDER Sylvain
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		GAREL Rémy
	POILBOUT	Corentin		PINEL Maryse
LE GUERN	François		GRANGIENS Valérie	
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Affiché le 19 / 01 / 2023

ID : 022-200043677-20230111-D674-DE